



PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

Reçu au guichet le : Identifiant famille :

Traité le :

DOSSIER GUICHET UNIQUE

Périscolaire (accueil matin et soir, étude, restauration scolaire)
 Extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune)
Date de dépôt du dossier : du 19 avril au 6 juillet 2022

Nom de l'enfant **Prénom**.....
 Sexe : F M Date de naissance : / /
 Téléphone du parent à contacter en priorité :
 Mail du parent à contacter en priorité :
 Ecole à la rentrée 2022 :
 Classe à la rentrée 2022 :

Représentant légal 1

Père Mère
 NOM : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone fixe :Téléphone portable :
 Profession :
 Employeur (nom adresse) :
 Téléphone professionnel :
 Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)
Cocher la mention

Représentant légal 2

Père Mère
 NOM : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone fixe :Téléphone portable :
 Profession :
 Employeur (nom adresse) :
 Téléphone professionnel :
 Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)
Cocher la mention

Autre personne majeure (vivant au foyer)

Préciser le lien avec l'enfant :
 NOM : Prénom :
 Adresse :
 Téléphone fixe :Téléphone portable :
 Profession :
 Employeur (nom adresse) :
 Téléphone professionnel :
 Marié(e) Pacsé(e) Union libre Séparé(e) Divorcé(e) Célibataire Veuf(ve)
Cocher la mention

Garde alternée : non oui
 Semaine paire Semaine impaire autre

Nom de l'enfant.....

Prénom

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parents qui sont contactés en priorité)

Nom et Prénom :

 :

Adresse :

Lien avec l'enfant :

**ATTENTION SI CETTE PERSONNE EST AUSSI HABILITEE A VENIR CHERCHER L'ENFANT LE PRECISER
EGALEMENT DANS LA RUBRIQUE INTITULEE « PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER
L'ENFANT »**

Personnes autorisées (uniquement personnes majeures) à venir chercher l'enfant

L'enfant peut être confié aux personnes désignées ci-dessous (autres que les parents).

Les personnes autorisées majeures doivent être en mesure de justifier de leur identité. Il est demandé de prévenir le responsable en cas d'imprévu.

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

NOM : Prénom : Lien de parenté :

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone : Portable :

A COMPLETER UNIQUEMENT SI VOTRE ENFANT RENTRE SEUL

Autorisation

Je soussigné(e) père, mère, autre tuteur légal autorise mon enfant à sortir seul des activités périscolaires et extrascolaires.

Nom de l'enfant.....

Prénom

La santé

Vaccins : Date du dernier rappel

BCG le :

DTP ou Tétracoq ou Pentacoq le :

ROR le :

Hépatite B le :

Allergies :

Maladies infantiles :

Rubéole : Oui Non Varicelle : Oui Non Angine : Oui Non Oreillons : Oui Non

Scarlatine : Oui Non Coqueluche : Oui Non Otite : Oui Non Rougeole : Oui Non

Rhumatisme articulaire aigu : Oui Non

Maladies ou Allergies nécessitant une attention particulière :

Votre enfant fait-il l'objet d'un Projet d'Accueil individualisé (PAI) : Oui Non

Motif :

Repas spécial : Aucun Sans porc PAI panier

Information(s) complémentaire(s) à signaler :

Appareillages (Lunettes, béquilles, appareil dentaire ou auditif, etc.) :

.....

Le médecin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : VILLE : Téléphone :

Droit à l'image

J'autorise Je n'autorise pas la Ville à utiliser l'image photographique ou numérique de mon enfant.

Assurance

- Je déclare sur l'honneur avoir souscrit une assurance (obligatoire) au nom de mon enfant pendant le temps **périscolaire et extrascolaire**.

Nom et adresse de la compagnie :

N° de sociétaire :

Date :

Signature obligatoire :

Nom de l'enfant.....

Prénom

Détermination des ressources

Régime : CAF **

N° d'allocataire CAF (du foyer dont dépend l'enfant) :

Autre régime

Nom du parent responsable dossier CAF :

** J'autorise la collectivité à utiliser le service CAF CDAP pour obtenir le Quotient Familial du foyer dont dépend l'enfant.

Oui

Non

Attention : Pour les activités ou services facturés au Quotient Familial (Accueil périscolaire, Activités de loisirs...) vous devez impérativement fournir au Guichet Unique la dernière notification CAF pour le calcul de votre tarif personnalisé. Par défaut le tarif maximum sera appliqué.

Pièces à fournir si vous ne relevez pas de la CAF, ou si le Quotient CAF CDAP ne peut être obtenu :

- **Dernier avis d'imposition des membres du foyer + prestations CAF ou MSA**

Les factures seront adressées :

(Pour les parents séparés fournir une autorisation écrite du débiteur si celui-ci n'est pas le dépositaire du dossier)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

VILLE :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés (rappel Art 441-7 du code pénal : est puni d'1an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende le fait d'établir une attestation, un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou certificat originaire sincère, de faire usage de ces documents inexacts ou falsifiés. Les peines sont portées à 3ans d'emprisonnement et 45 000€ d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou patrimoine d'autrui).

J'autorise le responsable ayant en charge mon enfant lors des activités à le faire soigner, hospitaliser s'il y a lieu et à faire pratiquer les interventions d'extrême urgence conseillées par le médecin.

J'atteste sur l'honneur ne pas percevoir d'autres prestations familiales que celles indiquées dans les pièces justificatives fournies.

J'atteste avoir lu et accepté le règlement des activités périscolaires et extrascolaires de Solliès-Pont document disponible sur le « kiosque famille » dans l'onglet : « Documents à télécharger ».

Signature du ou des représentants légaux suivie de la mention manuscrite « je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ».

Le/...../20....

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le service guichet unique de la mairie de Solliès-Pont. La base du traitement est conforme aux obligations légales. Les données collectées sont communiquées aux seuls destinataires suivants : Guichet Unique et tous les services qui s'y rattachent. Les données sont conservées selon la réglementation en vigueur. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier en vous adressant au guichet unique de la mairie de Solliès-Pont via le kiosque famille dans la rubrique « communiquons ». Consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le cas échéant, notre délégué à la protection des données SICTIAM : dpo@sictiam.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Nom de l'enfant.....

Prénom

Ouverture des accès informatique pour le périscolaire

Accueil matin, accueil soir, restauration scolaire : les réservations se feront uniquement par vos soins sur le KIOSQUE FAMILLE après l'ouverture des accès informatique. Elles peuvent être aussi ajustées au fil des jours et des semaines dans le respect d'un délai de 48 heures jours ouvrés.

Accueil matin : Oui Non

Restauration Scolaire : Oui Non

Accueil soir : Oui Non

Etude : la demande doit être effectuée auprès des directeurs des différentes écoles à la rentrée scolaire après avoir déposé le dossier « Guichet Unique ».

Pour l'extrascolaire (mercredis et vacances scolaires)

Mercredis (hors vacances scolaires) : ouverture des préinscriptions sur le KIOSQUE FAMILLE (communiquons) entre le 1^{er} lundi des vacances scolaires d'été à 9h00 et le 31 juillet à 17h00.

Vacances scolaires : ouverture des préinscriptions sur le KIOSQUE FAMILLE (pour chaque vacances) le samedi à 10h00, 6 semaines avant le premier jour des vacances. Et cela, pour une durée de 3 semaines. La clôture des inscriptions ayant lieu le vendredi à 17h00.

Rappel : Les modalités de demandes d'inscription et les dates sont disponibles sur la page d'accueil du Kiosque Famille.

Carte jeune : merci de vous adresser au Guichet Unique

La saisie dans « préinscription à une activité » NE VAUT PAS INSCRIPTION avant validation du Guichet Unique.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

A remettre en main propre sur rendez-vous pour les enfants qui entrent en maternelle ou nouveaux arrivants :

- 1 Ce dossier Guichet Unique devra être complété et signé.
- 2 La dernière attestation de paiement de la CAF (moins d'un mois) indiquant votre quotient familial, le montant des prestations perçues, les enfants à charge
- 3 Un justificatif de domicile (moins de 3 mois : quittance de loyer, facture eau/électricité/gaz/téléphone fixe/internet) (personne hébergée : attestation d'hébergement de l'hébergeant + justificatif de domicile de moins de trois mois de l'hébergeant + copie d'une pièce d'identité de l'hébergeant) ORIGINAL + COPIE
- 4 Jugement en cas de divorce (ou de séparation). En cas de garde alternée sans jugement, la présence des deux parents est obligatoire pour l'inscription aux activités. ORIGINAL + COPIE
- 5 Livret de famille (parents - enfants) ORIGINAL + COPIE
- 6 Toutes les pages de vaccination ORIGINAL + COPIE
- 7 Attestation(s) employeur(s) des personnes vivant au foyer de moins de trois mois
- 8 Pour les usagers ne relevant pas du régime CAF ou dont le quotient familial CAF est indisponible :
Le dernier avis d'imposition 2021 + document justifiant du montant des prestations familiales perçues (ex : MSA, CAF..) ORIGINAL + COPIE
A défaut, le tarif maximum sera appliqué.
- 9 Si votre enfant a obtenu un brevet de natation, merci de fournir une COPIE.

Pour les enfants déjà inscrits aux activités sur l'année 2021-2022 fournir uniquement les documents n° 1, 2, 8 ainsi que tout document justifiant d'une modification (exemple : changement d'adresse, n° de téléphone, adresse mail, vaccination, d'employeur, situation familiale ...)

A REMETTRE EN MAIN PROPRE SANS RDV

Informations pratiques périscolaire (accueil matin et soir, restauration scolaire) :

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps périscolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Un enfant absent sur le temps scolaire ne pourra pas participer aux temps périscolaires.
- Le délai d'inscription ou de désinscription sur les temps d'accueil périscolaires est de 48 heures jours ouvrés.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant l'accueil du matin doit être accompagné jusqu'au lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF, C.A.F., adresse, téléphone...

Informations pratiques extrascolaire (loisirs mercredis, vacances scolaires, carte jeune dès le collège) :

- Tout accueil d'enfant sur l'un des temps extrascolaires est soumis à une inscription préalable auprès du Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité.
- Toute réservation est due.
- Tout enfant fréquentant un service extrascolaire sauf carte jeune doit être accompagné jusqu'au lieu d'accueil.
- Seules les personnes autorisées pourront venir chercher l'enfant.
- Signaler tout changement de situation auprès du Guichet Unique du Pôle Famille Sport Solidarité par « communiquons » sur le kiosque famille et fournir le ou les justificatifs nécessaires : QF, C.A.F., adresse, téléphone...

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Guichet Unique du Pôle Famille sport Solidarité :

- Téléphone au 04.94.13.51.96
- Le Kiosque Famille via le « Communiquons » (laisser un message).